

Aide personnalisée

TEXTES DE REFERENCE

Cf. BO n°3 HS du 19 juin 2008 Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire

Organisation de la semaine dans le premier degré

Désormais le service d'un enseignant du 1er degré se répartit en 24 heures/hebdomadaires d'enseignement en groupe classe et 108 heures annuelles réparties comme suit :

- **60 heures pour l'aide directe** aux élèves présentant des difficultés d'apprentissage ;
- 24 heures dédiées au travail en équipe, aux relations avec les familles et à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des enfants handicapés ;
- 18 heures pour l'animation pédagogique et la formation ;
- 6 heures pour les conseils d'école ;

En cas de non-utilisation de la totalité des **60 heures d'aide directe** avec les élèves en petit groupe le temps est consacré à la formation continue.

Les enseignants d'école maternelle pourront intervenir au CP et au CE1.

LES OBJECTIFS - LES FINALITES

→ **Présentation des nouveaux programmes du primaire (Discours de Xavier Darcos - 20/02/2008)** : « [...] Diviser par trois, en cinq ans, le nombre d'élèves qui sortent de l'école primaire avec de graves difficultés et diviser par deux le nombre d'élèves ayant pris une année de retard dans leur scolarité. [...] »

»Sources : ▶ <http://www.education.gouv.fr/cid21007/presentation-des-nouveaux-programmes-du-primaire.html>

→ **LOI n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école** : « La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société. »
(article 9)

Sources : ▶ <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000259787>

→ Cf. BO n°32 du 28 août 2000 (Circulaire n° 2008-105 du 6 août 2008)

1. 60h consacrées à de l'aide personnalisée ou à du travail en groupes restreints notamment en maternelle.

C'est (ou peut permettre de)	Ce n'est pas
<ul style="list-style-type: none"> → Construire un itinéraire personnalisé visant à maîtriser les connaissances et capacités du socle commun ; → Hiérarchiser les priorités d'intervention en se basant sur les différentes évaluations à disposition des équipes ; → Comblent les lacunes de l'élève en termes de connaissances et de méthodologies : stabilisation et automatisation ; → Renforcer de manière opportune un PPRE ; → Anticiper les difficultés attendues sur une notion ; → Travailler sur les éléments fondamentaux : maîtrise de la langue et mathématiques ; → Trouver une entrée adaptée à chaque profil d'élève pour une prévention et une remédiation efficaces ; → Prendre en compte de manière privilégiée les procédures utilisées par l'élève ; → Proposer d'autres situations de travail concrètes pour redonner du sens aux apprentissages ; → Redonner de la confiance en soi par rapport aux exigences scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> → S'exonérer de la nécessaire différenciation en classe ; → Se substituer à l'action du RASED ; → Organiser l'étude du soir ; → Retransmettre à l'identique ; → Dispenser un enseignement frontal ; → Conduire un travail systématique sur l'année pour un même élève ; → Animer un atelier à vocation socioculturelle ; → Sanctionner ponctuellement un élève pour manque de travail.

2. Quels types d'aides ?

<i>Type d'aide</i>	<i>Objectif</i>	<i>Exemples d'activités</i>
Prévention, anticipation	Prévenir les difficultés en apportant aux élèves les plus fragiles des démarches qui leur permettront d'accéder plus facilement aux apprentissages ultérieurs.	<p>En maternelle : langage oral, lexique, représentation de l'acte d'écrire...</p> <p>En élémentaire : anticiper sur la leçon du lendemain afin de réduire les obstacles et le surcoût cognitif.</p>

Renforcement	Aplanir des difficultés passagères pour lesquelles un renforcement et une stabilisation des connaissances sont nécessaires. Explicitation des attentes du maître.	Renforcer les automatismes en mathématiques, la reconnaissance directe des mots en lecture. Méthodologie : Aider dans l'organisation de la tâche.
Remédiation	Accorder une écoute particulière (observation des procédures, verbalisation des démarches) afin de faire émerger les procédures erronées et les corriger.	Corriger une stratégie erronée, par exemple : travailler l'orthographe en identifiant et reconnaissant des constantes orthographiques ou en mettant en place un atelier de négociation graphique...
Contournement	Proposer des stratégies de contournement afin de favoriser une plus grande autonomie dans les tâches (lecture, écriture, calcul, ...)	Varier les approches, stratégies et les supports pour proposer d'autres voies pour entrer et réaliser les tâches attendues.

3. Comment organiser ces aides ? "Qui fait quoi" ?

En fonction de ces types d'aides, quelques possibilités :

1. Le regroupement en fonction des aides apportées (élèves ayant des profils proches - groupe de besoin).
2. L'organisation d'un parcours individualisé, l'enseignant accordant alors une aide plus spécifique à chacun des enfants.

Dispositif 1 (groupe de besoin)	Dispositif 2 (aide individualisée)
Des élèves de classes différentes peuvent être regroupés (échanges possibles entre enseignants). Les difficultés sont plus clairement identifiées. Une approche différente peut être proposée par un autre enseignant en utilisant les compétences de chacun. Les interactions entre des élèves de différents niveaux sont favorisées.	Le maître suit ses élèves. Le parcours suppose une programmation dans le temps. Le maître adapte plusieurs stratégies pour des élèves qui ont des profils différents.

4. Proposition d'organisation de l'année scolaire (2008-2009)

<p>Septembre</p> <p>Repérage des élèves en difficulté</p>	<p>→ Observation et analyse du comportement de chacun des élèves dans diverses situations d'apprentissages.</p> <p>→ Prise en compte des situations des élèves pour lesquels un PPRE a été établi l'année scolaire précédente. Examen de la situation des élèves redoublants.</p> <p>→ Elaboration d'évaluations diagnostiques : Des évaluations diagnostiques adaptées sont proposées à chaque niveau.</p> <p>▶ Des exemples choisis peuvent être tirés de la banque de données d'exercices « banquoutils » : http://www.banquoutils.education.gouv.fr/</p> <p>▶ Ils peuvent être tirés des archives des évaluations nationales de CE2 et 6^{ème} : http://cisad.adc.education.fr/eval/</p> <p>▶ Ils peuvent aussi être extraits des évaluations nationales déjà proposées au CE1, au CM2 ces dernières années scolaires. De même, les évaluations déjà proposées en circonscription sont autant des références utiles : repères-acquisitions au Début CP, à Mi-CP et Fin-CP dans le domaine de la lecture-écriture. Dans le domaine du calcul, le groupe départemental propose une évaluation à Mi-CP : http://ia21.ac-dijon.fr/pedagogie21/Dossier-evaluation-mi-CP-en</p> <p>→ Analyse des résultats. Mesure des connaissances et des compétences de chacun des élèves et identification des élèves en difficulté (aide des enseignants spécialisés du RASED).</p> <p>→ Exploitation des résultats. Détermination des domaines et des contenus d'apprentissages à travailler avec chacun des élèves concernés : programme à porter sur une fiche de suivi individualisé (aide des enseignants spécialisés du RASED).</p> <p>→ Information aux parents. <i>« Le dialogue avec l'enfant et ses parents est indispensable pour identifier les points d'appui permettant de conduire une action d'aide positive et efficace, pour mieux comprendre les raisons d'une difficulté qui peut n'être que passagère, pour engager chacun dans un processus de réussite scolaire. Un emploi de temps pour chacun des élèves concernés, sera présenté aux parents. L'adhésion des parents doit être systématiquement recherchée. »</i></p>
<p>D'octobre à juin (30 semaines) Mise en œuvre effective de l'aide</p>	<p>→ Mise place effective des 2 heures hebdomadaires d'aide ;</p> <p>→ Préparation pédagogique des séances ;</p> <p>→ Mesure des progrès de chacun des élèves concernés, évaluation ;</p> <p>→ Suivi des élèves examinés en conseil des maîtres ;</p> <p>→ Informations transmises à la famille (évolution, réussite) ;</p>

5. quels outils utiliser ?

<p>Des outils pour le maître</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ suivi dans le cahier journal (spécifique ou non) ▶ une fiche de suivi individualisé ; ▶ des manuels scolaires, des cahiers d'exercices ; ▶ matériel d'aide à la compréhension (manipulations) ; ▶ un ensemble d'exercices extraits de « banqoutils » ; ▶ ... <p>Sitographie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Site « Banqoutils » → http://www.banqoutils.education.gouv.fr/ ▶ Site « CISAD » : La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) propose un matériel d'évaluation pour les 2 niveaux, CE2 et sixième, ainsi que les archives et les résultats (de 1997 à 2006) → http://cisad.adc.education.fr/eval/ ▶ Site IA21 : évaluation Mi-CP en mathématiques → http://ia21.ac-dijon.fr/pedagogie21/Dossier-evaluation-mi-CP-en <p>Bibliographie :</p> <p>« Aider les élèves en difficulté en Mathématiques » (C Berdonneau) CP CE1 - Ed. Hatier « Favoriser la réussite en lecture : Les MACLE » A Ouzoulias - Ed. Retz « Apprentissages progressifs de l'écrit à l'école maternelle » et « Première maîtrise de l'écrit CP, CE& et secteur spécialisé (M. Brigaudiot) Ed. Hachette éducation. « Entraînement phonologique » Ed. La CIGALE « Phono - développer les compétences phonologiques » et « Catégo » (Goigoux, Paour, Cèbe) - Ed. Hatier</p>
<p>Des outils pour l'élève</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ un cahier d'essais, une ardoise ; ▶ un cahier de réussite, un cahier de progrès, ... ▶ des fichiers, des manuels scolaires ;